

BARÈME DES HONORAIRES 1er avril 2022	
A- VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION	
PRIX HORS HONORAIRES	HONORAIRES TTC
	EN SUS DU PRIX HORS HONORAIRES
De 0 € à 143 000 €	7% (1)
143 001 € à 300 000 €	6% (2)
300 000 € à au - delà	5% (3)
Lots Annexes (Parking, cave,...) dont le prix de vente est inférieur à 15 000€	Forfait 1 500 €
(1) le montant minimum des honoraires étant de 4 000 €	
(2) le montant minimum des honoraires étant de 10 000 €	
(3) le montant minimum des honoraires étant de 18 000 €	
Les honoraires sont arrondis à la dizaine d'Euro Inférieur	
B - LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION	
HONORAIRES MISE EN LOCATION : 8,00 € TTC / m ² HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX : 3,00 € TTC / m ² TOTAL HONORAIRES : Soit 11 € / m² à la charge de chacune des parties, bailleur et locataire	
C - LOCATION SAISONNIERE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION	
HONORAIRES T.T.C : 20% DU MONTANT DU LOYER A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
D - VENTE DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL	
CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL Honoraires Calculés suivant Barème Vente Locaux d'Habitation avec majoration de 10%	
E - LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL	
HONORAIRES H.T A LA CHARGE DU LOCATAIRE CALCULÉS SUR LE MONTANT DU LOYER ANNUEL H.T	
BAIL COMMERCIAL 9 ANS	25%
CONVENTION OCCUPATION PRÉCAIRE	15%
Mandat de vente : Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire	
Mandat de recherche : les honoraires sont à la charge de l'acquéreur	
Barème Honoraires	